



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
www.combs-la-ville.fr

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 04/07/2023

ID : 077-217701226-20230704-2023_178C-AR



DECISION n° 2023 / 178- C

TARIFICATION DES SERVICES POUR L'ANNEE 2023

LE MAIRE,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2122-22,
- VU la délibération n° 1 du 21 septembre 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'ensemble des attributions énoncées dans les alinéas 1 à 29 de l'article L 2122-22 du CGCT,
- VU la décision n°2023/13-C du 17 janvier 2023 portant tarification des services pour l'année 2023,

CONSIDERANT que cette délégation inclut notamment :

De fixer, quel que soit le montant, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la décision portant sur les tarifs des différents services municipaux pour l'année 2023.

DECIDE

ARTICLE 1 : Le Maire de Combs-la-Ville décide de modifier la décision fixant les tarifs municipaux ci-annexés pour l'année 2023 pour adapter nos offres afin d'accueillir les enfants soumis à un PAI sur le secteur des sports.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au Préfet de Seine-et-Marne et publiée dans les formes légales.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le

04 juillet 2023

Le Maire
Guy GEOFFROY



[Handwritten signature in blue ink]

4) SECTEUR DES SPORTS

a) Utilisation d'un équipement sportif

	Tarifs en 2023
Stades, gymnases et autres équipements sportifs (plateaux, borne blanche ...)	216 €/jour

b) Tarifs formule sport :

Quotient 2023	JOURNEE 2023		
	sans repas	avec repas	Tarification avec repas adaptée aux enfants relevant d'un Projet d'Accueil Individualisé *
1	3,52 €	5,85 €	5,27 €
2	5,01 €	8,02 €	7,22 €
3	6,28 €	9,50 €	8,55 €
4	7,88 €	11,61 €	10,45 €
5	8,84 €	12,85 €	11,57 €
6	9,69 €	14,04 €	12,64 €
7	11,09 €	15,78 €	14,18 €
8	13,75 €	18,88 €	16,99 €
9	16,52 €	22,54 €	20,29 €
10	21,32 €	28,28 €	25,45 €
Hors CLV	22,71 €	34,45 €	31,01 €

* Réduction de 10 % appliquée au tarif de la journée avec repas

5) SECTEUR LOCATION DE SALLES

Les associations locales bénéficient de la gratuité toute l'année du forfait réunion 4h dans les maisons de quartiers ou à la salle des fêtes et d'une gratuité par an pour l'organisation d'une manifestation avec entrée payante . Au delà, elles doivent régler la location selon le tarif en vigueur.

L'acompte de 30 % versé à la réservation ne sera pas remboursé en cas d'annulation

a) Tarifification salle André Malraux

Période/ durée	Catégories usagers	TARIF
		2023
du lundi au jeudi forfait 4 H entre 9 h et minuit	Associations Combs-la-Villaises	GRATUIT
	Tout autre bénéficiaire Combs-la-Villais	350 €
	Tout bénéficiaire hors Combs-la-Ville	465 €
du lundi au vendredi forfait journée entre 9 h et minuit	Associations Combs-la-Villaises	240 €
	Tout autre bénéficiaire Combs-la-Villais	695 €
	Tout bénéficiaire hors Combs-la-Ville	920 €

du vendredi au dimanche Forfait 24h entre 9h et 9h du matin	Associations Combs-la-Villaises	350 €
	Tout autre bénéficiaire Combs-la-Villais	910 €
	Tout bénéficiaire hors Combs-la-Ville	1 175 €
EVENEMENTS FESTIFS (Mariage, Baptême, Anniversaire) Forfait Week-end du vendredi 14 H au dimanche 19 H		
	Particuliers Combs-la-Villais	1 770 €
	Particuliers hors Combs-la-Ville	2 285 €

b) Tarification Maison de Quartier "Le Soleil" et "Les Quincarnelles"

Période/ durée	Catégories usagers	2023
du lundi au vendredi forfait 4 H entre 9 H et 22 H	Associations Combs-la-Villaises	GRATUIT
	Tout autre bénéficiaire Combs-la-Villais	205 €
	Tout bénéficiaire hors Combs-la-Ville	320 €
du lundi au dimanche forfait journée de 9 H à 22 H	Associations Combs-la-Villaises	200 €
	Tout autre bénéficiaire Combs-la-Villais	400 €
	Tout bénéficiaire hors Combs-la-Ville	620 €
EVENEMENTS FESTIFS (LE SOLEIL UNIQUEMENT) vendredi ou samedi de 9 H à 2 H le lendemain matin	Particuliers Combs-la-Villais	495 €
	Particuliers Hors Combs-la-Ville	810 €

c) Tarification des salles du Centre culturel Beausoleil

Catégories usagers	Type de local	Tarif Mensuel 2023
Associations départementales disposant de locaux à usage exclusif (participation aux frais de fonctionnement et d'entretien des locaux)	Pour des locaux d'une superficie comprise entre 50 et 70 m ²	107,75 €
	Pour des locaux d'une superficie comprise entre 25 et 50 m ²	53,88 €